

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mai 2021 à 19 h 00

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD

Ms, Gilbert HACQUARD, Pascal NORMAND, Claudio GREGORAT, Cédric BLAISON,
Vincent L'HÔTE, Yannick CROSNIER

Procurations : M. Loïc HENRY a donné procuration à M. Francis TOUSSAINT

Absents : Mme Florence NORMAND, M. Adrien TAILLARD,

Secrétaire : M. Francis TOUSSAINT

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

Proposition de coupes de bois à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Le Maire invite le conseil à délibérer sur l'approbation de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du code forestier, demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit : parcelles 6 – 7 et 8

Travaux de maintenance en forêt communale

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux d'infrastructure, comprenant l'entretien des renvois d'eau et du réseau de desserte, pour un montant de 1 823.18 € HT.

Arrivées de Mme Florence NORMAND et de M. Adrien TAILLARD,

Demande de terrain en zone industrielle

Le Maire donne lecture à l'assemblée de courriers émanant de professionnels désirant s'implanter sur la zone industrielle située près de Faurecia, à savoir :

- SAS La Forestière des Jumeaux géré par Monsieur Marc LOUIS, entreprise d'exploitation forestière

- SARL HUIN Appro Green géré par Monsieur HUIN Grégoire, grossiste en fournitures horticoles et espaces verts

- Monsieur BASSO BRUSA Alexandre, dont l'activité consiste au reconditionnement d'éléments de transmission automobile

Le vote concernant le choix des entreprises retenues a lieu à bulletins secrets.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres votants, Madame BASSO BRUSA Francine ne participant pas au vote :

Décide d'accorder une parcelle de terrains à Messieurs HUIN Grégoire et BASSO BRUSA Alexandre

Terrain à vendre Chemin de la Rouge Roye

Le Maire fait part au conseil d'une offre d'achat du terrain situé Chemin de la Rouge Roye, d'un montant de 42 000 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant que l'offre est bien en dessous de la somme fixée initialement à 49 000 €, refuse cette proposition.

Acceptation d'une facture

Le Maire explique au conseil qu'une facture de 2018, émise par la société Leclerc, d'un montant de 500 € est restée impayée. Cette facture correspond à des bons d'achat pour le personnel communal, achetés par l'ancienne municipalité, à l'occasion du Noël 2018 et doit faire l'objet d'une délibération pour pouvoir être réglée.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions

Décide de régler cette facture.

Célébration des anniversaires

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'offrir un présent d'un montant de 40 € à l'occasion de la célébration de l'anniversaire des nonagénaires et centenaires du village.

Affaires diverses

Sentier de la Cure

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier concernant le sentier de la Cure. Ce chemin, qui n'est plus classé voie communale, n'est en effet plus très praticable. Elle demande au conseil de bien vouloir réfléchir au devenir de ce sentier, qui fera l'objet d'une délibération dans un prochain conseil.

La séance est levée à 20 h 54

INFORMATIONS

BIBLIOTHEQUE :

Les beaux jours arrivent ... vive l'été. La terrasse et ses parasols vont reprendre du service !

Quoi de neuf à la bibliothèque ? : des achats de mobilier pour une présentation plus fonctionnelle et aérée, et de livres pour la détente et l'évasion.

- En mai et juin : une malle thématique sur l'espace a voyagé dans les classes du RPI
- En juin, le Japon est à l'honneur : littérature, documentaires sur le pays, gastronomie, vous invitent au dépaysement.
- En juillet : découverte des plus beaux albums jeunesse.

Les nouveautés sont dans les bacs ! les romans de l'été vous attendent : « Avant l'été », « je revenais des autres », « le serpent majuscule », « trois », « malamute », « le tourbillon de la vie », et bien d'autres comme des romans policiers, des bandes dessinées.

Les horaires des mois de juillet et Août

- Lundi 05/07, 12/07 : 16h30-18h30
- Mercredi 07/07 : 14h-17h
- Fermeture le mercredi 14 juillet et à partir de cette date, permanence uniquement les mercredis 21/07, 28/07, 18/08, 25/08 : 14h-17h

Reprise des horaires habituels à partir du lundi 30/08

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes vacances

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Vous avez la possibilité de le faire à la mairie de votre domicile ou sur internet en créant votre compte sur www.majdc.fr. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire de la personne concernée.

Si la démarche est effectuée en mairie, celle-ci remettra alors au nouveau recensé une ATTESTATION DE RECENSEMENT. Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies. De plus, l'attestation de recensement est indispensable pour certaines démarches administratives comme l'inscription aux examens scolaires et au permis de conduire par exemple. **Soyez donc vigilants et conservez précieusement ce document car tout duplicata est très difficile à obtenir !**

La mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

CHIENS EN LAISSE ET DEJECTIONS CANINES :

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal.

MISE EN GARDE DE L'ONF :

La pratique de VTT de descente ou acrobatique est proscrite dans la forêt communale. Ce sport est dangereux et ses adeptes doivent utiliser des sites normalisés pour s'adonner à leur sport favori. Tout aménagement sauvage est en conséquence illégal et peut faire l'objet d'une verbalisation par les services compétents.

TRAVAUX DE BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : 8 h 30 – 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**
- **Les samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 – 12 h 00**

(arrêté n°964/08 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit également le brûlage des déchets ménagers ou autres (déchets verts) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

CARTE D'IDENTITE :

Depuis le 28 mars 2017, la délivrance des cartes d'identité ne se fait plus à la mairie de Nompatelize.

Les démarches sont à opérer au service de l'état civil de l'Hôtel de Ville de Saint-Dié des Vosges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 10h à 12h **après avoir pris obligatoirement un rendez-vous au 03.29.52.66.73.**

Les administrés peuvent également faire des pré-demandes sur internet : <https://ants.gouv.fr>

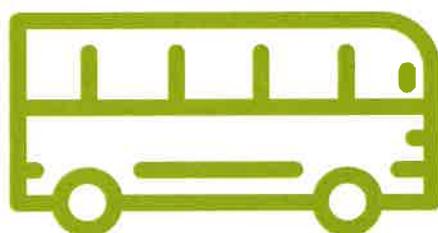
COMPTEURS D'EAU

Les compteurs d'eau sont relevés cette année par Messieurs Claudio GREGORAT et Gilbert HACQUARD, conseillers municipaux. Merci de leurs réserver un bon accueil.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 6 au 29 août 2021 inclus

Transport scolaire



Rentrée 2021/2022



Pour vous inscrire :

du 1^{er} juin au 15 juillet 2021

retrouvez-nous sur

www.fluo.eu/88



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me mets
à l'abri**
dans une
habitation

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet